

Note conceptuelle

Améliorer l'Accès à la Justice pour les Femmes dans le Contexte des Lois Religieuses et Coutumières

Une Série de webinaires

20 & 21 Octobre 2020

11:00 (Heure d'Été d'Europe Centrale)

I. Contexte

L'accès à la justice pour tous reste primordial pour la protection et la réalisation des droits de l'homme, et les efforts mondiaux à cette fin doivent être renforcés. L'accès à la justice s'est toutefois révélé illusoire et, dans le monde, les femmes se sont vu refuser l'accès à la justice de manière disproportionnée. Comme la Commission Internationale de Juristes (CIJ) l'a conclu lors de son Congrès mondial à Tunis en 2019, «Dans le monde entier, les attaques croissantes contre l'état de droit ont intensifié les inégalités de longue date et aggravé la discrimination contre les femmes et les filles et les personnes issues de groupes marginalisés. Cela a limité leur jouissance des droits humains et leur accès effectif à la justice. De plus, dans de nombreux pays, la culture, la tradition ou la religion sont utilisées pour justifier des lois, politiques et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles.»¹

L'accès à la justice est un terme descriptif qui englobe certaines questions relatives à l'état de droit. Améliorer la capacité des femmes d'accéder à la justice est essentiel pour réduire les inégalités et la discrimination entre les sexes, et pour promouvoir le développement et la sécurité humaine.² L'autonomisation des femmes dans tous les aspects de leur vie dépend de systèmes de droit et de justice qui fonctionnent pour les femmes. De nombreuses personnes partout dans le monde résolvent des conflits et demandent réparation de diverses manières et, si le rôle des fournisseurs de justice au quotidien est important, il n'est pas non plus sans problèmes. Il est donc important de ne pas négliger ces fournisseurs de justice car ils ont des atouts importants qui contribuent à garantir l'accès à la justice pour les femmes.³

Au fil des ans, il y a eu une expansion, dans de nombreux pays, des droits juridiques des femmes et un renforcement de leur droit d'accès à la justice. Cependant, on ne peut nier que dans de nombreux autres contextes domestiques, il y a aussi une tendance croissante à invoquer la religion et la coutume pour violer les droits fondamentaux des femmes. C'est dans ces contextes qu'il existe des lois et des politiques discriminatoires expressément à l'égard des femmes, ce qui pose un défi sérieux et permanent à la capacité des femmes d'accéder à la justice.

À la lumière de ce qui précède, la Commission internationale des Juristes (CIJ) et Cordaid considèrent qu'il est important de favoriser les dialogues entre les défenseurs des droits humains qui sont engagés dans les droits humains des femmes et les acteurs du droit religieux et coutumier en se concentrant sur la protection des droits humains des femmes et l'accès à la justice dans des contextes où le droit religieux et coutumier prévaut.

Ces dialogues rassembleront des femmes défenseurs des droits humains (FDDH), des acteurs de la justice et des acteurs religieux des régions d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) pour discuter de la protection et de la promotion des droits humains des femmes et de l'amélioration de l'accès à la justice pour les femmes dans le cadre du droit d'état et du droit et des normes internationaux relatifs aux droits humains.

¹ Paragraphe 44 de la Déclaration de Tunis, disponible sur <https://www.icj.org/icj-congress-2019-the-tunis-declaration-video/>

² ONU Femmes, Rapport sur les Progrès des Femmes autour du Monde: À la Poursuite de la Justice 2011-2012, New York: ONU Femmes 2012.

³ Cordaid, Diverses Voies vers la Justice pour Tous: Soutenir les Prestataires de Justice au Quotidien pour Atteindre l'ODD 16.3, Septembre 2019, disponible sur: <https://www.cordaid.org/en/wp-content/uploads/sites/11/2019/09/Cordaid-Security-and-Justice-rapport-Sept2019.pdf>

II. Objectif

Fournir des plateformes de discussion entre les femmes défenseurs des droits humains et les acteurs du droit religieux et coutumier sur la garantie de l'égalité des sexes et l'élimination de la discrimination entre les sexes dans le contexte de la coutume et de la religion.

III. Date, Duration & Platform

La série de webinaires se tiendra les **20 et 21 octobre 2020, de 11h00 à 13h30 (Heure d'Été d'Europe Centrale)**. Chaque webinaire durera de 2,5 à 3 heures avec une courte pause rafraîchissement. La réunion se tiendra sur Zoom et une interprétation simultanée sera assurée en Français, Bahasa et Dari.

Ordre du Jour du Programme (PROJET 1)

Améliorer l'Accès à la Justice pour les Femmes dans le Contexte des Lois Religieuses et Coutumières

20 & 21 Octobre 2020

Date et l'Heure	Session Details	Materials Needed/ Other Notes
<p>20 Octobre (Mardi)</p> <p>(heure-11h00 - 13h30) (Heure d'Été d'Europe Centrale)</p> <p>(Remarque: pause de 10 minutes)</p>	<p>Webinaire 1: Intersections entre coutume et religion et accès des femmes à la justice</p> <p>Modératrice: Kaajal Ramjathan-Keogh, Directeur - Programme régional Afrique de la CIJ</p> <p>(Remarque: La modératrice donnera une brève reconnaissance à chaque participant et à son organisation et seuls les panélistes auront la parole pour se présenter)</p> <p>Ouverture: Représentant Cordaid - (décriera les objectifs de ces webinaires)</p> <p>Description du webinaire: Au cours de ce webinaire, les conférenciers et les participants discuteront de leurs points de vue et de leurs expériences en répondant aux questions suivantes -</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment la coutume et la religion façonnent-elles la capacité des femmes d'accéder à la justice? • Les voies d'accès à la justice fondées sur la coutume et la religion promeuvent-elles les droits fondamentaux des femmes? • Percevez-vous un conflit entre les droits humains des femmes et les voies d'accès à la justice fondées sur la coutume et la religion? Si c'est le cas, comment? • Existe-t-il des pratiques religieuses et culturelles qui ont pour effet d'exacerber les inégalités entre les hommes et les femmes, et affectent négativement la capacité des femmes à défendre leurs droits fondamentaux? • Comment les femmes ont-elles créé un espace au sein du droit coutumier et religieux pour défendre les droits humains des femmes? <p>Ressources des conférenciers:</p>	

	<p>(Remarque: les orateurs disposent de 7 à 8 minutes pour faire leurs présentations. Les orateurs sont encouragés à encadrer leurs présentations de manière à permettre des réponses et d'autres discussions des participants)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prof. Nazila Ghanea, professeur agrégé de droit international des droits de l'homme, Université d'Oxford • Clara Rita Padilla, avocate des Philippines qui a engagé l'Église catholique dans des débats sur les droits sexuels et reproductifs des femmes • Josephine Chandiru, Directrice exécutive, Stewardwomen, Soudan du Sud • Claudine Tsongo, directrice, Dynamique des Femmes Juristes • Juge Humiding, juge, Philippines <p>Questions et réponses</p> <p>(Remarque: la modératrice s'efforcera de demander instamment aux participants d'exprimer leur point de vue ou de poser des questions sur les présentations des orateurs / personnes de ressources)</p>	
<p>21 Oct. 2020 (Mercredi)</p> <p>(heure-11h00 - 13h30) (Heure d'Été d'Europe Centrale)</p> <p>(Remarque: pause de 10 minutes)</p>	<p>Webinaire 2: Meilleures pratiques, interventions et obligations en vertu du droit international des droits humains pour garantir l'accès à la justice dans des contextes culturels et religieux</p> <p>Modératrice: Mme Nahla Haidar, CIJ Commissaire et membre du Comité CEDAW</p> <p>(Remarque: la modératrice passera en revue les points principaux soulevés lors du webinaire précédent - pendant 5 minutes)</p> <p>Description du webinaire: Au cours de ce webinaire, les conférenciers et les participants discuteront de leurs points de vue et de leurs expériences en répondant aux questions suivantes -</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les meilleures pratiques et interventions qui peuvent être adoptées par les États, les organisations internationales et la société civile pour soutenir les effets positifs de la coutume et de la religion sur l'accès des femmes à la justice? • Quelles mesures concrètes peuvent être adoptées par les États, les organisations internationales et la société civile pour éliminer les pratiques qui aggravent l'inégalité des femmes et font obstacle aux voies de la justice? • Quelles sont les obligations de ces acteurs lorsque le droit coutumier et religieux est discriminatoire à l'égard des femmes et les empêche de pouvoir défendre leurs droits? • Comment les femmes ont-elles réussi à créer un espace de plaidoyer dans des contextes coutumiers et religieux? <p>Conférenciers ressources:</p> <p>(Remarque: les orateurs disposent de 7 à 8 minutes pour faire leurs présentations. Les orateurs sont encouragés à encadrer leurs présentations de manière à permettre des réponses et d'autres discussions des participants)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prof. Ahmed Shaheed, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction • Hauwa Ibrahim, ancien procureur du Nigéria et avocat spécialisé dans les droits de l'homme qui a pratiqué dans le contexte de la sharia • Freshta Karimi, Directrice Exécutif, Da Qanoon Ghunshonky, Afghanistan 	

	<ul style="list-style-type: none">• Shareena Sheriff, Sisters in Islam (SIS), Malaisie <p>Questions et réponses</p> <p>(Remarque - devons-nous demander à un représentant de l'un des organisations de parler comme fermeture ici? Juste pour 5-6 minutes)</p> <p>Clôture: Sam Zarifi, Secrétaire Général de la CIJ</p>	
--	---	--